

Problème lié à mes conditions de travail

Par **karo**, le 27/10/2004 à 19:56

Bonjour,

Voilà je travaille depuis un an et demi, de jour comme de nuit, dans un service d'écoute et d'assistance à paris, une association de loi 1901. Nous sommes une dizaine d'écoutes à faire ce job, qui est avant tout alimentaire pour moi.

Mon problème, c'est que les locaux sont infestés de cafards. C'est plus ou moins envahi selon les périodes, en été c'est l'enfer. Cette année ça a commencé fin juin et ça continue toujours. C'est à dire que je ne fais pas une seule permanence sans en voir, que j'en retrouve sur le bureau, dans ma tasse à café, dans mon casier, sur moi, etc. Le pire c'est le soir et la nuit, car ce sont des insectes qui évitent la lumière du jour. La direction n'est pas là la nuit et tend à nier l'importance du problème à ces horaires (soit disant c'est pour tout le monde pareil).

Nous avons été plusieurs écoutes à signaler le problème à travers des mots écrits, adressés à la direction, qui sont toujours restés sans réponse. Un jour j'ai demandé à ce qu'on soit informés de ce qui était mis en oeuvre pour lutter contre la présence de ces insectes, car nous n'étions jamais avertis du passage des désinsectisateurs. Ce qui est fait à présent. Reste que le problème persistait et que moi je le supportais de moins en moins bien, ce que j'ai signalé à ma direction (qui ne m'a pas répondu).

A cela s'ajoute des problèmes de ménage et de propreté : pas de remplacement de la femme de ménage pendant ses congés, ménage sommaire, gens peu ordonnés qui laissent de la nourriture pourrir dans les placards ou dans le frigo, qui ne font pas leur vaisselle, etc. Des choses qu'on rencontre un peu partout mais avec ce pb de cafard ça commence à faire beaucoup.

La direction restant sans réponse, j'ai fait appel à la déléguée du personnel et demandé qu'elle se renseigne auprès de l'inspection du travail. En réunion DP le directeur s'est énervé et a tout rejeté en bloc. Il a dit faire le nécessaire et qu'il n'y avait rien à faire de plus. Il a dit m'en vouloir, qu'il en faisait un conflit personnel et qu'il prenait comme un manque de respect à son égard le fait que je mette en doute sa volonté de faire le nécessaire.

Ma responsable directe est aussi venue me dire que tout le monde était dans la même situation et que je n'avais pas à me plaindre plus qu'un autre, qu'il faut faire avec et qu'on n'y peut rien.

Je suis allée voir le médecin du travail, qui a pris note de mes dires et qui est passée sur mon lieu de travail. Elle m'a fait comprendre qu'on ne pouvait pas tellement lutter contre ce genre de problèmes et qu'il valait mieux que je trouve du boulot ailleurs, ce qui n'est pas une

solution en soi !

Elle n'a rien constaté sur place concernant le ménage (après une semaine d'absence pour raisons personnelles, la femme de ménage était revenue le matin même et avait tout nettoyé juste avant son passage...), concernant les cafards elle a demandé à avoir les factures du passage des desinsectiseurs et a conclu que le nécessaire était fait.

La déléguée du personnel a contacté l'inspection du travail qui ne dit rien de plus.

Je m'entendais très bien avec mes collègues de travail, qui eux aussi se plaignaient de la situation. J'ai cru que le mouvement était groupal mais je me suis retrouvée seule à faire les démarches (auprès de la DP, de la médecine du travail, etc.) et seule également face au mépris de la direction, qui me dit que c'est moi le problème car personne d'autre ne vient se plaindre auprès de lui.

Une de mes collègues travaille là-bas depuis 5 ans, elle est très investie dans l'institution. Elle a encore plus horreur que moi des cafards : elle ne met plus les pieds par terre une fois qu'elle est assise, secoue ses bouquins avant de partir de peur d'en ramener chez elle, met de la bombe anti-cafards tout autour de son fauteuil quand elle arrive pour travailler... pour autant elle n'entame aucune démarche.

Je suis en arrêt de travail depuis 10 jours. Parce que je me suis retrouvée seule face à une démarche que je pensais collective, parce que le directeur en fait un conflit personnel et qu'il me traite avec mépris, parce que je ne sais pas comment continuer dans ces conditions et que j'ai fini par craquer nerveusement.

Je veux bien croire que le directeur fasse le nécessaire. Mais le résultat est le même : le directeur est sensé assurer de bonnes conditions d'hygiène dans ses locaux, et ça n'est pas le cas.

Je pense à démissionner. Mon ami pense que je devrais essayer de négocier avec le directeur un départ en licenciement... mais je ne sais pas si j'ai les moyens ni la force de me battre.

N'importe quel avis ou conseil concernant ma situation sera le bienvenu... merci !

Par **fabcubitus1**, le **27/10/2004 à 20:15**

Oulala, ça fait beaucoup de problèmes pour une seule personne!

Donc pour résumer, ici, ton principal problème est un grave manquement aux conditions d'hygiène de tes supérieurs hiérarchiques dans une association et un manque de volonté de résoudre ce problème. De plus, l'inspection du travail ne dit rien non plus.

Je n'y connais pour ainsi dire rien en matière d'association, mais je compatis avec toi.

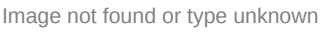
Comme tu le dis, la solution de partir serait efficace, pour toi, mais pas pour l'association.

Ai-je bien compris?

Par **karo**, le **28/10/2004 à 19:00**

Bonjour,

;)

Merci beaucoup pour ta réponse... et pour ta compassion 

Oui tu as bien compris. Mon problème est un manquement aux conditions d'hygiène, dont la responsabilité incombe à mes employeurs. Ceux-ci entreprennent des démarches pour lutter contre l'invasion des insectes mais ces démarches restent inefficaces et il faudrait employer de plus gros moyens pour qu'elles le soient (du genre fumigation de tout l'immeuble avec évacuation des locaux pendant 48 heures, ce qui est matériellement impossible puisque c'est un centre d'écoute recevant des appels 24h/24...). La direction répond donc : c'est comme ça il faut faire avec, pas d'autre solution.

La médecine du travail et l'inspection du travail disent ne rien pouvoir faire. Etant donnée que je suis la seule salariée à me plaindre "officiellement" de la situation, je pense que cela ne les incite pas à bouger.

Démissionner serait la solution la plus rapide pour quitter l'association (et fuir les cafards), mais me mettrait en difficulté financièrement. J'ai peut-être trouvé un autre emploi mais rien de sûr et la procédure d'embauche risque de prendre du temps.

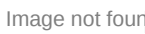
Que penses-tu de la possibilité de tenter de négocier un licenciement avec mon employeur ? Avec quels arguments, ou quelle façon de présenter les choses ? Je ne me sens pas en position de force. Ais-je un recours quelconque ?

Un grand merci pour ton aide.

Par **fabcubitus1**, le **05/11/2004** à **20:38**

Je viens de penser à une éventuelle solution :

→

 Prévenir la DDASS : Direction Départementale des Affaires

[u:2g80d5jy]Sanitaires[/u:2g80d5jy] et Sociales, je ne sais pas s'ils sont compétents, mais tu peux leur en parler voir s'ils peuvent faire quelque chose, ou te diriger vers la personne qui pourra remédier à la situation.